

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL
POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES



Adopté le _____ 2019

Résolution numéro 19-_____

POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

1. OBJECTIF

La Municipalité d'Albanel adopte une politique de dons et de commandites qui se veut un outil d'aide à la prise de décision pour les membres du conseil municipal lors de demandes de soutien financier ou technique formulées par divers organismes du milieu. Elle définit les objectifs, les principes, les secteurs d'intervention en matière de soutien financier ou technique et les exigences.

Les mesures en question doivent être appliquées sans discrimination ou traitement préférentiel.

2. DÉFINITIONS

Don : Un don est une contribution financière, en biens ou services, qu'accorde la Municipalité à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet

Commandite : Une commandite est une dépense qu'effectue la Municipalité en échange d'une contrepartie d'affaire ou dans un effort de promotion. La contrepartie peut prendre la forme de publicité, d'une visibilité ou d'un accès au potentiel commercial exploitable de l'activité, de l'événement ou du projet commandité.

Subvention : Don d'argent accordé par un État ou une association à un groupe.
Annuler

Représentation : Une représentation est une présence d'un membre du conseil municipal afin de représenter ce dernier lors d'un événement ou d'une activité et qui entraîne, dans la plupart des cas, un frais d'inscription.

3. LES OBJECTIFS

La présente politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- Soutenir les activités coïncidant avec les valeurs de coopération de la Municipalité;
- Assurer un traitement équitable des différentes demandes adressées à la Municipalité par l'établissement de règles et critères d'attribution des dons et commandites;
- Assurer une saine gestion des fonds publics administrés par la Municipalité.

4. LES PRINCIPES

La présente politique est basée sur les principes suivants :

- a. La Municipalité soutient les activités ou événements qui ont au minimum une portée locale ou qui desservent le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine en même temps que toute la région;
- b. La Municipalité peut accepter de soutenir une activité hors de la MRC de Maria-Chapdelaine si cette dernière a une portée à l'intérieur de notre territoire;
- c. La Municipalité n'accepte pas les demandes de soutien provenant d'individus ou organisme à but lucratif;
- d. La Municipalité ne se substitue pas au secteur privé, ainsi les organismes doivent également, lorsque possible, s'associer à des partenaires du milieu privé pour la réalisation de leur projet ou activité;
- e. La présente politique ne remplace d'aucune façon d'autres programme de la municipalité;
- f. La Municipalité peut refuser les demandes qui ont également été adressées à la MRC de Maria-Chapdelaine;
- g. L'organisme demandeur ne doit pas être associé, ni son événement, à une cause religieuse ou politique;
- h. La relation créée aux termes d'une entente ne doit pas permettre à un employé de la municipalité ou à un élu de recevoir des biens, des services ou des éléments d'actif pour son usage ou son gain personnel.

5. SECTEURS D'INTERVENTION

Les secteurs d'intervention privilégiés par la Municipalité sont :

- Le sociocommunautaire et le socioéconomique;
- L'environnement;
- La santé;
- L'éducation;
- Les arts et la culture;
- Le sport;
- Les sciences.

Toutes les demandes de dons ou de commandite doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à la direction générale de la Municipalité et qui comprend une description brève du projet ou de l'activité, les coordonnées complètes de l'organisme, la personne ressource, la date de l'événement et le type de don demandé. Pour les commandites, une description de la contrepartie offerte à la Municipalité doit être présentée.

Le comité des finances, accompagné par le directeur général, s'assure de la pertinence de la demande avant de la recommander au conseil municipal.

La Municipalité peut acquérir un maximum de dix (10) cartes ou un montant maximum de 320 \$. Le coût de 150 \$ par carte est fixé comme maximum.

Dans tous les cas, une autorisation du conseil municipal sera nécessaire.

Le conseil municipal se réserve le droit d'ajuster ou de refuser toute demande, qui, bien que répondant à tous les critères d'admissibilité, serait jugée trop importante relativement au budget disponible ou qui ferait en sorte que le budget annuel alloué aux dons et commandites serait dépassé.

6. APPLICATION LORS DE REPRÉSENTATION

- Le représentant désigné pour une activité est une élue ou un élu, ou le directeur général. Lorsque ces derniers ne sont pas disponibles, le conseil municipal peut désigner d'autres personnes pour le représenter.
- Les frais de déplacements seront assumés par la Municipalité selon le règlement en vigueur.

7. APPROPRIATION DE FONDS

Afin d'assurer les crédits nécessaires aux demandes d'aide financière, la Municipalité approprie, à chaque année, à même son budget, les sommes nécessaires.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE _____ 2019



ANNEXE 1

Tableau des organismes Demandes accordées 2018

Janvier	Soirée-bénéfice de la Société alzheimer	100 \$	750 \$
Février	Association des sportifs	6 000 \$	6 750 \$
Février	Polyvalente de Normandin - Gala Méritas	180 \$	6 930 \$
Février	Quilles et loisirs Normandin	100 \$	7 030 \$
Février	Centre de femmes du Pays Maria-Chap.	50 \$	7 080 \$
Mars	Festival de la gourgane	3 000 \$	10 080 \$
Mars	UPA Maria-Chapdelaine	150 \$	10 230 \$
Mai	Corps de cadets 1497 Normandin	100 \$	10 330 \$
Juin	Compétition équestre - Écurie Jackman	250 \$	10 580 \$
Juin	Mouvement action chômage Lac-Saint-Jean	50 \$	10 630 \$
Juillet	Centraide Saguenay-Lac-St-Jean	150 \$	10 780 \$
Juillet	Fondation 33	250 \$	11 030 \$
Juillet	Maison Colombe-Veilleux - Omnium Joan P.	150 \$	11 180 \$
Août	CALACS Entre Elles	50 \$	11 230 \$
Septembre	Grande marche Maria-Chapdelaine	100 \$	11 330 \$
Octobre	Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini	250 \$	11 580 \$
Novembre	Opération Nez Rouge	250 \$	11 830 \$
Novembre	Chevaliers de Colomb - Noël des enfants	200 \$	12 030 \$
Novembre	Association des sportifs	200 \$	12 230 \$
Décembre	Carrefour jeunesse-emploi des bleuets	250 \$	12 480 \$